

*copie Maire**Berthomieu*

Vos réf : JYC/JB/2024-03/n°105
Nos réf : CAB/eg.pr.pb – 2024-365
Affaire suivie par Perrine Berard
Tél : 04 66 87 98 11

Monsieur Jean-Yves Chapelet *GR*
Maire
Hôtel de Ville
BP 45160
30205 Bagnols sur Cèze Cedex

REÇU LE**27 MAI 2024****MAIRIE DE
BAGNOLS SUR CEZE**

Nîmes, le 22 mai 2024

Objet :
Avis – droit de préemption – Bagnols sur Cèze

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier du 28 mars, réceptionné dans nos services le 9 avril 2024, sollicitant l'avis de la CCI Gard quant à la délibération de votre conseil municipal, s'agissant de la mise à jour du rapport d'analyse de la situation du commerce à Bagnols sur Cèze.

Nous avons bien noté que vous avez instauré le droit de préemption depuis 2011 et que le périmètre de sauvegarde n'est pas modifié dans votre projet de délibération.
Nous avons pris connaissance de votre analyse de la situation du commerce et des enjeux qui en découlent pour la mise en œuvre du droit de préemption, sur lequel nous émettons un avis favorable.

Nous partageons votre analyse et nous vous remercions d'associer la CCI Gard à votre réflexion. Nos services respectifs ont en effet l'habitude de collaborer pour identifier des opportunités contribuant à l'équilibre et à la diversité de l'offre commerciale, afin d'améliorer le circuit marchand du cœur de ville.

Nous vous rappelons que la CCI Gard dispose d'un observatoire de données statistiques sur le comportement d'achat des ménages et de services spécialisés en matière d'accompagnement des commerçants, porteurs de projet et cédants.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous accompagner.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Bien à vous

Éric Giraudier
Président

